

Conseil de discipline : Félicitations à Mulocheau (Georges), élève de 2e au Collège de Dreux.

Numéro d'inventaire : 1999.04337

Auteur(s) : Georges Mulocheau

Type de document : imprimé divers

Imprimeur : Boudignon, Sartiaux et Cie, Paris

Date de création : 1923

Description : Feuille de papier bis.

Mesures : hauteur : 190 mm ; largeur : 258 mm

Notes : Université de France - Collège de Dreux - Académie de Paris. / Conseil de discipline, séance du 21 mars 1923. Extrait du registre des délibérations : étaient présents Mr. Grenat, Principal Président et MM. les Professeurs : Porchon, Jacquet, Legay, Boucher, Duchemin. M. Pastor, surveillant général et Mr. Bernard, professeur adjoint. / Le Conseil ayant entendu le témoignage unanime des professeurs et des Maîtres du jeune Mulocheau (Georges) de la classe de 2e D arrête : Le jeune Mulocheau sera appelé devant le Conseil pour y être félicité. (...) Dreux, le 24 mars 1923. / Signé le Principal Président M. Grenat et le Secrétaire M. Duchemin. Une frise en noir et blanc encadre le témoignage.

Mots-clés : Récompenses (sauf livres de prix)

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : 2nde

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Paris, Paris

UNIVERSITÉ DE FRANCE

COLLÈGE de Dreux

ACADÉMIE de Paris

CONSEIL DE DISCIPLINE

Séance du 21 Mars 1923

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Grenat, Principal Président ;
M. Levesque, Censeur des Études ;
MM. Porchay-Jacquet, Lepay, Bouche, Du Chemin, Professeurs ;
M. Pastor, Surveillant général ;
MM. Bernard, Professeurs adjoints.

LE CONSEIL.

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés par l'Arrêté ministériel en date du 5 Juillet 1890, article 18, entendu le témoignage unanime des Professeurs et des Maîtres du jeune Mulsheim Gwyg de la classe de 2^e D

ARRÊTÉ : Le jeune Mulsheim sera appelé devant le Conseil pour y être félicité, copie de la délibération sera envoyée à la famille de l'Élève et mention en sera faite sur le registre des délibérations.

Dreux, le 24 Mars 1923

LE SECRÉTAIRE, A. Duchesne

LE Principal Président, Grenat

BODIGNON, SARTIAUX et C^{ie}, Paris. (79158) — Modèle 711.